



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aménagement du territoire et environnement : fonctionnement

Question écrite n° 67849

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la valorisation des produits du commerce équitable au sein de son ministère. Ainsi, différentes institutions de l'Etat, comme l'Assemblée nationale, ou de grandes entreprises, ont fait le choix d'utiliser des produits tels que le café labellisé Max Havelaar afin de soutenir le développement du commerce équitable en France. D'autres montrent l'exemple, comme le ministère de l'économie solidaire, qui intègre dans ses réceptions l'utilisation systématique de produits solidaires. Aussi, il souhaite savoir si cette préoccupation, que partagent de plus en plus de Français, fait partie de la politique de son ministère. Il lui demande de lui indiquer précisément le niveau d'utilisation en quantité, qualité et masse financière de ce type de produits.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux actions menées par son ministère en faveur du commerce équitable. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement est évidemment soucieux de favoriser ce type d'échanges commerciaux qui contribuent à un développement durable des sociétés du Sud comme du Nord. Il s'est donc associé en 2001 à la quinzaine nationale du commerce équitable organisée en France par la plate-forme du commerce équitable. A cette occasion, et dans l'esprit des politiques de « verdissement » des administrations qui vise à diffuser les bonnes pratiques environnementales dans les collectivités publiques (économies d'énergie, politique des achats, etc.), plusieurs opérations de sensibilisation au commerce équitable ont été menées au sein du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, pour faire connaître cette filière porteuse d'une plus-value sociale et environnementale importante. En premier lieu, l'association Max Havelaar a été invitée à présenter aux personnels du ministère de l'environnement le café portant son label. Depuis lors, le restaurant administratif du ministère se fournit auprès d'importateurs de café labellisés. Ceci représente de l'ordre de cent kilos par mois pour une consommation évaluée à 450 tasses environ par jour. Pendant la quinzaine, l'amicale des personnels du ministère de l'environnement a également accueilli, dans le cadre de ses ventes hebdomadaires, deux importateurs d'objets artisanaux fabriqués et vendus dans le respect de la charte du commerce équitable : l'entreprise Andines et la fédération Artisans du monde. Ceux-ci sont, depuis, régulièrement présents pour ce type de ventes. Par ailleurs, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a soutenu l'association Max Havelaar dans le cadre de son action en faveur de l'éducation au développement durable.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67849

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6004

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 279